

Droit de la formation professionnelle

Intégrer l'environnement juridique de la Formation Professionnelle Continue (FPC)

DURÉE : 2 jours

14h en présentiel (déjeuners de travail inclus) | 14h à distance

PRIX : 1660.00 € HT (1992.00 € TTC)



PARTICIPANTS

Responsables et collaborateurs des services formation, chargés de mission formation, responsables et assistants RH.

PRÉREQUIS : Cette formation ne nécessite pas de prérequis.



OBJECTIFS

- ▶ Se repérer dans le système de financement de la formation pour optimiser les budgets.
- ▶ Évaluer les différentes modalités d'accès à la formation.
- ▶ Gérer la mise en œuvre du Compte Personnel de Formation (CPF) dans une logique de co-investissement.
- ▶ Mettre en œuvre les mesures de développement des compétences.

PROGRAMME

Identifier la place et le rôle de la formation au sein de l'entreprise

- Faire le lien entre formation et GEPP.
- Définir les responsabilités sociales de l'employeur.
- Mettre en place une stratégie de communication au sein de l'entreprise.
- Comprendre l'histoire de la Formation Professionnelle Continue et ses impacts.
- Connaître les enjeux de l'entreprise et des salariés suite la dernière réforme.

Comprendre le système de financement de la formation professionnelle

- Intégrer les règles de financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage.
- Déterminer le rôle et les missions des acteurs de la FP : URSSAF, France compétences, opérateurs de compétences, caisse des dépôts et consignations, branches professionnelles.
- Réguler le marché de la formation : le système d'assurance de la qualité (Qualiopi).

Distinguer les modalités d'accès à la formation : le cadre réglementaire

- Le plan de développement des compétences.
- Le Compte Personnel d'Activité (CPA) : regroupement du CPF, C2P et CEC, quelles utilisations ?
- Le Compte Personnel de Formation.
- Le CPF de Transition Professionnelle : les différentes étapes de validation.
- Le développement de l'alternance : contrats de professionnalisation et apprentissage.
- Le bilan de compétences, la VAE : les nouveautés.

Identifier les mesures de développement des compétences

- Accompagner les salariés : les obligations de l'entreprise en matière de compétence.
- Faire de l'entretien professionnel un outil de la performance et d'employabilité.
- Construire le parcours professionnel : renforcement du Conseil en Évolution Professionnelle.
- Tracer compétences et qualifications acquises : le passeport orientation-formation.

Un test de positionnement
sera envoyé aux participants
en amont de la formation.

Tour de table pour
recueillir les attentes
des participants.

Moyens pédagogiques :
Support de cours - Exercices
pratiques - Mises en situation

Évaluation des acquis :
Réalisée en fin de formation
par un questionnaire.

Sanction de la formation :
Attestation de fin de formation



CALENDRIER

En présentiel ou à Distance

Découvrez les dates dans
votre ville (ou à Distance)
www.performances.fr
code web : PLAN

CLIQUEZ ICI

